

Produits du terroir Artisanat - artisanat d'art



De quoi avons-nous besoin?

Voici les principaux éléments que nous devons connaître :

- Nom & adresse complète de votre activité
- Contact : téléphone / mail / site internet
- Vos produits / fabrications / œuvres
- Descriptif. Nous réajusterons le texte pour qu'il soit agréable à la lecture selon le support.
- Ouvertures du lieu de vente ou marchés en présence. Où trouver vos produits ?
- Des photos en format jpg, de bonne qualité. Au minimum: 1 photo du lieu si cela est significatif, 1 photo des produits. Si possible, produits mis en situation (avec décor ou composition esthétique).
- Détails supplémentaires : accueil de groupes ? Accès PMR ? Evénements organisés ? Identifiants sur les réseaux sociaux ? Retrouvez toutes nos demandes sur la feuille de collectage à compléter.
- Vos nouveautés!

Pour les dossiers de presse et la communication, transmettez-nous vos nouveautés! Nouveaux produits, nouveaux marchés, nouvelle labellisation, vidéos, ...

Rappel: toutes les transmissions de données sont soumises à un accord implicite de diffusion. Pour en lire le contenu, rendez-vous dans la Boîte à outils de l'Espace Pro du site internet. www.tourismekreizbreizh.com/fr/espace-pro/63461-transmissions-donnees

Comment et quand les envoyer?

Office de Tourisme du Kreiz Breizh

6 rue Abbé Gibert 22110 Rostrenen 02 96 29 02 72

www.tourismekreizbreizh.com

office@tourismekb.com

Merci de prendre le temps de lire les pages suivantes.

Par e-mail: dominique.herve@tourismekb.com

Avant le 15 novembre.

Ce que nous faisons de vos informations



La Base de données : Tourinsoft

Toute l'offre touristique nationale (en grande partie!) se retrouve sur cette base de donnée : manifestations, hébergements, restaurants, structures de loisirs, musées... Elle est alimentée par les offices de tourisme de chaque territoire.

Grâce à elle, **les sites internet touristiques reprennent les informations**, selon des critères et des affichages propres à chaque site. Cela nous soumet également à une uniformisation des présentations ou d'affichage.

Votre promotion & celle du territoire



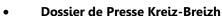
Notre site internet **www.tourismekreizbreizh.com** est notre vecteur principal d'information à distance. Il est alimenté par la base de données Tourinsoft. En complément, nous publions ponctuellement des articles en une sur l'artisanat, des portraits d'artisans dans notre magazine et republié sur le site internet, des idées de cadeaux, etc...

Sur le site www.tourismekreizbreizh.com, chaque producteur.rice, artisan.e ou artiste a son propre espace d'information avec un descriptif complet et des visuels, dans les rubriques **Artisanat** ou **Produits du terroir.**

Notre magazine touristique reprend également un condensé de ces informations, dans les rubriques « Producteurs & artisans » avec vos contacts et vos produits.

Les publications

Selon des critères ou des thèmes déterminés, nous valorisons votre activité sur certains supports.



Distribué aux partenaires institutionnels et aux journalistes. Thématiques, nouveautés, ...

Magazine touristique

Liste « Producteurs et artisans ». Date butoir : 15 novembre

Carte touristique

Pictogramme géographique selon les activités. Date butoir : septembre.

• Dossiers de presse, cartes & support web Côtes d'Armor / Bretagne
Suivant les demandes, certaines activités peuvent être choisis au niveau régional ou départemental pour illustrer l'actualité ou la thématique demandée par des journalistes.



Et bien d'autres...

En plus des renseignements quotidiens à l'accueil des Bureaux d'Informations Touristiques du Kreiz Breizh, nous transmettons vos informations selon des **demandes particulières**: journalistes spécialisés, guides de voyage, sites internet, blogs de voyage, etc... Sans informations, pas de transmissions possibles!

Certaines données de Tourinsoft sont ouvertes **en Open- Data.** Cela signifie que d'autres sites internet reprennent ces informations : des sites thématiques, moteur de recherche... D'où l'importance d'une information fiable et à jour.

Cas particulier

Hors-territoire CCKB

Si votre activités n'est pas dans l'une des 23 communes de la CCKB, nous devons solliciter l'OT de votre territoire ou le CRT pour la saisie des informations. Cela implique parfois un délai supplémentaire, mais vous serez tout de même présent sur notre site internet et notre magazine.

Les dossiers de presse sont toutefois rédigés selon les territoires propres à chaque Office de Tourisme.